

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

18 MARS 2014

PROJET DE DÉCRET

RELATIF AUX ARTS PLASTIQUES⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°620 (2013-2014) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Veronica Cremasco, Mme Catherine Houdart, Mme Savine Moucheron et M. Pierre-Yves Jeholet	3
---	--	---

1 Amendement n°1 déposé par Mme Veronica Cremasco, Mme Catherine Houdart, Mme Savine Moucheron et M. Pierre-Yves Jeholet

Insérer un article 64bis libellé comme suit :

- Le présent décret fait l'objet d'une évaluation bisannuelle. Le Ministre présente cette éva-

luation au Gouvernement et la transmet au Parlement. L'évaluation se présente sous la forme d'un rapport portant exécution du présent décret. Le Comité de concertation des arts plastiques et l'Observatoire des politiques culturelles sont associés à l'évaluation.

Justification

L'évaluation du décret répond à un objectif de bonne gestion et de bonne gouvernance.